



Village
Saint-Célestin

570, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2024-2025-2026

PREMIER EXERCICE

AUX CONTRIBUABLES DU VILLAGE DE SAINT-CÉLESTIN, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière du Village de Saint-Célestin, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2024, 2025 et 2026**, a été déposé au bureau de la municipalité le 15 septembre 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2024;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Nicolet-Yamaska
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1
Téléphone : (819) 519-2997

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 97-15 de la MRC Nicolet-Yamaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Célestin, ce 21 septembre 2023

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
greffière-trésorière